

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

**AMENAGEMENT
DU BOURG
PROJET ET
DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

Nombre de conseillers 29
En exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine –
– SELLIN Yannick - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre –
DERVOUT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel -
LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN
Karine – NIMIS Philippe – LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita –
DADEN Paul - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – GUYON Yoann
- BANDZWOLEK Brigitte – SINQUIN DANIELOU Gisèle –
CHARPENTIER Pascal.

Absent :

- Bruno BORDENAVE

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Valérie VOISIN à Yannick SELLIN
- Muriel LE GAC à Olivier BELLEC
- Sylvie VERGOS à Régine SCAER JANNEZ
- Christiane JAFFREZIC à Sonia DOUX BETHUIS
- René CANTIE à Gisèle SINQUIN DANIELOU
- Marthe LE GUILLOU à Brigitte BANDZWOLEK

Date de convocation : 18 mai 2016

Rachel FLOCH ROUDAUT est nommée secrétaire de séance

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que la requalification du bourg permettra d'offrir une image plus valorisante et attractive du centre bourg, de créer un lieu de vie où l'on trouve un maximum de services et de commerces où tout le monde peut circuler facilement, automobilistes, piétons, cyclistes, en toute sécurité.

Ce projet d'aménagement constitue un dossier phare du mandat. Pour cette réalisation, la commune a fait appel au cabinet d'études QUARTA assisté d'une architecte paysagiste.

L'avant-projet a fait l'objet d'une présentation aux commerçants de la rue de Pont-Aven ainsi qu'aux riverains. Le bilan de ces deux présentations ne fait apparaître aucune demande majeure concernant les grandes lignes directrices du projet.

La commission des travaux, réunion le 21 avril dernier, a également validé ce projet à l'unanimité.

Le projet, objet de cette note, constitue la 2^{ème} tranche du projet global d'aménagement du centre bourg. Il concerne la réfection et la mise en accessibilité de la rue de Pont-Aven ainsi que de la partie nord de la place des anciens combattants (jusqu'à la jonction avec la rue de Concarneau).

L'axe principal de Trégunc est très utilisé. Le trafic journalier y est d'environ 14 000 véhicules / jour. Les nombreux commerces de part et d'autre de la rue génèrent des flux importants de piétons. Or, La vitesse autorisée est de 50 km/h et les cheminements ne sont pas toujours accessibles à tous.

Ce projet est un projet majeur pour la commune aussi bien d'un point de vue urbain que fonctionnel.

Cet axe étant une route départementale, les services du conseil départemental ont été associés aux études.

La vitesse doit être réduite et les cheminements piétons élargis. Des cheminements accessibles seront aménagés le long de la rue. La largeur de la chaussée sera réduite à 5,80 m, hors exception. Les trottoirs seront élargis.

L'aménagement est prévu en trois types de secteurs :

- Entrée de bourg (du cimetière à l'intersection de la rue des 4 vents)
- Entrée dans le centre bourg (de l'intersection de la rue des 4 vents à l'arrivée sur la place centrale)
- Le cœur de bourg (place des anciens combattants).

La chaussée sera surélevée au niveau de la rue des 4 vents pour marquer l'entrée dans le centre bourg et la zone « 30 ». Cette voirie sera ensuite traitée comme celle du cœur du bourg.

La circulation des vélos sera prévue rue de la gare, par un autre itinéraire.

Des arrêts de bus sont prévus au Nord de la place ainsi qu'à côté du cimetière.

Des places de stationnement s'inséreront dès que l'emprise sera suffisante. Elles seront disposées de part et d'autre, en alternance, rue de Pont-Aven (au sud côté cimetière et au nord côté place).

Des petits giratoires sont prévus pour fluidifier le trafic au croisement avec la rue de Melgven et à la sortie de la place des anciens combattants en direction de Pont-Aven.

La circulation dans cette nouvelle zone 30 devrait alors être apaisée.

Des espaces verts seront aménagés ponctuellement, de façon plus importante en partie Est, ainsi que des stationnements en pavés engazonnés dans ce même secteur d'entrée de bourg.

Ces travaux se conjugueront ou comporteront également des travaux de réseaux :

Dans un 1^{er} temps, au titre de la programmation 2016, le syndicat de l'eau de Pont Aven a commencé à remplacer les canalisations d'eau. Ceci se poursuivra en septembre et octobre 2016.

- Puis, la commune réalisera les travaux d'aménagement de la rue de Pont Aven et du nord de la place des anciens combattants de septembre 2016 à juin 2017.
- En même temps, la commune dans la cadre de sa compétence assainissement, remplacera des canalisations et ouvrages de collecte des eaux usées (compris dans le coût des dépenses estimées ci-dessous).
- Le SDEF réalisera la partie « éclairage public ». La commune établira alors avec le SDEF une convention pour déterminer la participation financière communale.

Le montant de l'opération est estimé à 1 507 000 € HT :

- 1 180 000 € de travaux d'aménagements,
- 150 000 € de participation communale au titre des travaux d'éclairage public qui seront réalisés par le SDEF,
- 40 000 € de frais d'études et de maîtrise d'œuvre,
- 137 000 € de frais divers, imprévus, aléas.

Les consultations et procédures de marchés publics pour les travaux seront réalisées dans les prochaines semaines.

La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a déjà été sollicité en 2015 pour une partie de l'opération. Le montant accordé a été de 80 000 €.

Il est proposé de solliciter des subventions pour ce projet :

- *D'une part, l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, dit FSIL (dispositif exceptionnel pour le 1^{er} semestre 2016 mis en place pour soutenir les investissements des communes et EPCI). Le FSIL ayant une thématique « Aménagements urbains » pour les projets globaux d'aménagement de bourgs, le projet de Trégunc entre dans les opérations éligibles. Le taux de subvention pourrait être de 40 %, soit un montant sollicité de 602 800 €.*
- *D'autre part, le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Patrimoine et cadre de vie » que la commune peut solliciter via le contrat de territoire. Ce dispositif a déjà été sollicité pour la 1^{ème} phase de l'aménagement du bourg (rue de Melgven). Le montant maximum par tranche est de 40 000 €. La commune sollicitera également le Conseil départemental pour une aide à hauteur de 50 % des dépenses liées à l'aménagement des arrêts de bus (détail des dépenses non encore connu).*

CCA sera également sollicité pour participer au financement des dépenses liées à l'aménagement des arrêts de bus. Cette dépense sera estimée après l'attribution des marchés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix :

- adopte le projet d'aménagement du bourg (rue de Pont-Aven et partie Nord de la place des anciens combattants) ;
- Autorise le Maire à solliciter l'Etat dans le cadre du FSIL à hauteur de 602 800 €.
- Autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire – dispositif PCV à hauteur de 40 000 € ainsi que pour une aide à hauteur de 50 % des dépenses liées à l'aménagement des arrêts de bus.

Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU et Messieurs CANTIE et CHARPENTIER s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 26mai 2016

LE MAIRE
Olivier BELLEC

